



## **AVIS PUBLIC**

## **ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENT**

**AVIS PUBLIC EST** donné par madame la directrice générale, greffière-trésorière Me Josée Vendette:

QUE le Règlement suivant a été adopté lors de la séance du 11 décembre 2023, à savoir :

- Règlement numéro 23-580 autorisation la conclusion de l'entente relative à la cour municipale commune de Saint-Hyacinthe ;

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Ce règlement peut être consulté au bureau ou sur le site Web de la Municipalité.

DONNÉ à Sainte-Marie-Madeleine, ce 12 décembre 2023

Me Josée Vendette  
Directrice générale, greffière-trésorière  
M.A.P. Gestion municipale